

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 15 septembre 2025

UN PREMIER CAS AUTOCHTONE DE CHIKUNGUNYA DANS LE LOIRET

Le cas de chikungunya identifié est un cas autochtone confirmé. Des investigations sont en cours pour identifier d'éventuels autres cas et des mesures de démoustication adaptées vont être mises en œuvre afin de limiter les risques de transmission.

L'ARS Centre-Val de Loire signale un cas de chikungunya autochtone dans le département du Loiret. La personne qui a été infectée habite Orléans et n'a pas fait de voyage récent à l'étranger.

Premier cas autochtone de chikungunya connu en Centre-Val de Loire

Le chikungunya ne se transmet pas directement de personne à personne mais par l'intermédiaire d'une piqûre d'un moustique de l'espèce *Aedes albopictus* (dit « moustique tigre »).

On parle de cas autochtone en Centre-Val de Loire quand une personne a contracté la maladie sur place et n'a pas voyagé dans une zone à risque de transmission du virus dans les 15 jours précédents l'apparition des symptômes. A ce jour, il s'agit du seul cas connu en Centre-Val de Loire. Pour information ou rappel, on dénombre à cette date à l'échelle de la France métropolitaine environ 400 cas de chikungunya autochtone, principalement dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie ou Rhône-Alpes.

Les symptômes du chikungunya

Le chikungunya se manifeste par une forte fièvre qui apparaît brutalement. Elle est souvent accompagnée de douleurs articulaires pouvant être intenses, touchant principalement les petites articulations des extrémités (poignets, chevilles, phalanges), de douleurs musculaires, de maux de tête et d'une éruption cutanée. L'évolution est le plus souvent favorable au bout d'une dizaine de jours, sans séquelle, mais le chikungunya peut aussi évoluer vers une phase chronique marquée par des douleurs articulaires persistantes.

Des opérations de démoustication et une enquête épidémiologique auprès des habitants

Pour éviter la transmission du virus du chikungunya, il est très important de mettre en place des mesures de démoustication en particulier dans le quartier de résidence du cas (voie publique, jardins privés) afin de limiter les risques de transmission du virus à d'autres personnes.

Une première opération de démoustication sera mise en œuvre très prochainement par un opérateur habilité par l'ARS, en fonction des conditions météorologiques, et sera suivie d'une deuxième intervention dans les 3 jours à suivre conformément au protocole en vigueur. Cette opération a pour but

d'éliminer les moustiques adultes potentiellement infectés et de supprimer les gîtes larvaires pour limiter la prolifération des moustiques. Les habitations concernées ont été destinataires d'un flyer déposé dans leur boîte aux lettres et qui précise la conduite à tenir.

Par ailleurs, des investigations auprès des habitants du secteur, en lien avec Santé publique France, vont être menées afin de s'assurer qu'ils n'ont pas été contaminés par une piqûre de moustique tigre, de les sensibiliser sur les symptômes du chikungunya et de leur indiquer la conduite à tenir en cas de symptômes.

Que faire en cas de symptômes ?

L'ARS Centre-Val de Loire rappelle qu'en présence de symptômes évocateurs du chikungunya, en particulier s'ils apparaissent dans les 15 jours qui suivent le retour d'un voyage en zone de circulation du virus, il est important de se protéger contre les piqures de moustiques, de limiter ses déplacements et de consulter immédiatement son médecin traitant.

Contact presse : ARS - Mathieu MERCIER, Responsable communication - Tél. : 02 38 77 31 23 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr